

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-614

présenté par
M. Portier

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	10 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Uniforme dans l'enseignement scolaire public (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de créer une nouvelle ligne de financements afin que l'État prenne en charge le financement des uniformes des élèves au sein des établissements publics. »

Cet amendement d'appel propose de rendre obligatoire le port de l'uniforme sur le temps scolaire pour les élèves de l'enseignement scolaire public du premier et second degré. L'uniforme à l'école comporte de nombreux points positifs et la question mérite d'être posée sérieusement. L'uniforme scolaire peut contribuer à réduire les inégalités socio-économiques en obligeant tous les élèves à porter les mêmes vêtements, indépendamment de leur situation financière. Cela peut réduire la pression exercée par les marques et les tendances de la mode.

L'uniforme favorise un sentiment d'appartenance à une communauté scolaire. Les élèves peuvent se sentir plus liés à leur école et à leur camarade de classe.

En éliminant les distractions liées à la mode, les élèves peuvent se concentrer davantage sur leur travail scolaire et sur l'apprentissage en classe. Cela peut améliorer les performances académiques.

Le port de l'uniforme peut aussi avoir des effets bénéfiques sur le harcèlement scolaire.

L'amendement prévoit donc de prélever en AE et CP sur les crédits hors titre 2 de l'action 8 « Logistique informatique et immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à hauteur de 10 000 000 € et d'abonder une nouvelle ligne budgétaire « Uniforme dans l'enseignement scolaire public ».